

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1409>



# Procès Merah

- Tribunes -



Date de mise en ligne : lundi 6 novembre 2017

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

---

**La Justice Française vient de rendre un arrêt qui mérite toute notre attention.**

**Abdelkader Merah a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle du chef d'association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste et acquitté du chef de complicité d'assassinats.**

Cette décision, qui peut décevoir les victimes ou surprendre l'opinion, a été prise par une stricte application du Droit Pénal en dehors de toute autre considération.

Elle démontre :

- ▶ Que chacun a droit, en France, à un procès équitable quelles que soient les passions
- ▶ Que chacun en France, quels que soient les sentiments de la foule, a droit à une défense et celle-ci, en l'espèce, a été remarquable.
- ▶ Que la justice française sait être ferme.

Je pense aujourd'hui à tous les jeunes gens de toutes origines qui, dans ce qu'on appelle les quartiers perdus. Ils savent maintenant deux choses :

- ▶ Faire semblant d'ignorer les activités ou les intentions d'un proche ou d'un très proche peut se révéler éminemment dangereux. Quoiqu'en disent les esprits forts, 20 ans de réclusion ce n'est pas rien.
- ▶ Ils vivent dans un pays où la Justice est effectivement rendue, ce qui n'est pas si fréquent dans le monde actuel et moins encore dans le monde dont ils rêvent. Ce sont ces jeunes gens qu'il faut convaincre que la violence est pour eux une impasse et que la France loin de les opprimer les considère et respecte le grand principe d'égalité. Conquérir ou reconquérir ces jeunes gens suppose d'abord une politique mais la Justice est aussi essentielle.

La Justice a tenu son rôle. Aux politiques de tenir le leur.

Etienne Tarride\*

*\*ancien avocat au barreau de Paris, gaulliste de gauche - publie des billets en exclusivité pour POLITIQUE-ACTU.COM. Il est aussi romancier.*